

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00205

Numéro SIREN : 791 203 078

Nom ou dénomination : AB BOWLING

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt P2019/000068

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **SAINT-ETIENNE**



707864

**Dénomination :** AB BOWLING  
**Adresse :** rue Dieudonné Costes 42160 Andrezieux-bouthéon -  
FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 2013B00205  
**n° d'identification :** 791 203 078  
  
**n° de dépôt :** P2019/000068  
**Date du dépôt :** 02/07/2019

**Pièce :** Ordonnance du Président



707864

2019OP02641



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE**  
**ORDONNANCE**

**Greffe TC****02 JUL. 2019****Saint-Etienne**

Nous, Dominique JABOULEY, Président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, assiste du greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par La SAS AB BOWLING dont le siège social est situé rue Dieudonné Costes 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON et immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 791 203 078 représentée/adressée par Maître BOUVARD-DECOT Delphine domicilié(e) rue Dieudonné Costes Immeuble Le Platinium 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018,

Vu les dispositions des articles L.227-1, L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

Attendu que la demande est justifiée, qu'il y sera fait droit ;

**PROROGES** jusqu'au **31/07/2019** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 de La SAS AB BOWLING ( RCS Saint Etienne 791 203 078) ;

**DIONS** que la présente ordonnance sera déposée au rang des minutes du greffe de notre Tribunal et en annexe du RCS, et communiquée à la partie requérante ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, s'élevant à 30.38 € TTC, à la charge de la partie requérante.

Fait en notre Cabinet,

A Saint-Etienne,

Le 21/7/19

Le commis-greffier,  
Clémentine FAURE

Le Président du tribunal de commerce  
Dominique JABOULEY



Copie certifiée conforme

Le Greffier,



13082641

**AB BOWLING**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : Rue Dieudonné Costes, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON**  
**791 203 078 RCS ST ETIENNE**

**REQUÊTE**  
**à Monsieur le Président du Tribunal**  
**de commerce de SAINT ETIENNE**

**Greffe T.C.**  
**01 JUL. 2019**  
**Saint-Etienne**

Le soussigné Olivier COLOMB

Agissant en qualité de Président de la société AB BOWLING, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est Rue Dieudonné Costes, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791 203 078 RCS ST ETIENNE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société AB BOWLING a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2018,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

- Transmission tardive du bilan par le comptable.
- La mission d'audit du commissaire aux comptes n'est pas terminée.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AB BOWLING qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de UN mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à ANDREZIEUX BOUTHEON  
Le 28 juin 2019

Olivier COLOMB  
Président

